



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral particulier n°2023-11-17-09

Recevabilité de la liste de candidat(e)s

relatif aux élections en date du 28 novembre au 30 novembre 2023

IUT 16

Université de Poitiers

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
- VU l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- VU les délibérations et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives au vote électronique, en particulier la délibération CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet et son rectificatif ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique Nouvelle Aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n° 30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la décision cadre relative aux élections par voie électronique du 20 mars 2023 ;

- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU l'arrêté n° DS 04-09-2023-03 portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU la délibération n° CA-10-07-2023-04 portant actualisation des Statuts de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n° CA-26-11-2021-03 en date du 26 novembre 2021 portant adoption du règlement intérieur de l'UP ;
- VU la délibération n° CA-12-07-2021-03 en date du 12 juillet 2019 portant Statuts de l'IUT d'Angoulême ;
- VU l'arrêté électoral n°2023-10-27-18 à n°2023-10-27-120 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du mercredi 15 novembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les listes de candidature qui suivent sont déclarées recevables pour les scrutins prévus lors l'élection du 28 au 30 novembre 2023, et sont arrêtées comme suit :

Pour l'IUT 16

- Collège A
 - o La liste « ZEGHLOUL Thami »
- Collège B
 - o La liste « Un IUT rayonnant »
 - o La liste « Enseignants second degré »
 - o La liste « Pour un IUT de la réussite étudiante »
- Collège Usagers
 - o La liste « les étudiants IUT 16 »

Les listes concurrentes ont fait l'objet d'un tirage au sort afin de déterminer l'ordre d'affichage, correspondant à l'ordre de listé ci-dessus.

Article 2 :

Les listes de candidatures recevables sont annexées au présent arrêté.

Article 3 :

Le directeur de l'IUT 16 ainsi que sa responsable administrative sont chargé(e)s de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(rice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Article 4 :

Le présent arrêté s'applique dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 novembre 2023



P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Przemyslaw SOKOLSKI

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

17/11/2023

Annexe : Liste recevable

Nom : ZEGHLOUL Thami

Soutien : /

1	Monsieur Thami ZEGHLOUL (<i>Délégué de liste</i>)
---	---

Profession de foi : NON

Annexe : Liste recevable

Nom : Un IUT rayonnant

Soutien : /

1	Monsieur Yelson PACHECO DI PABLOS (<i>Délégué de liste</i>)
---	---

Profession de foi : NON

Annexe : Liste recevable

Nom : Enseignants second degré

Soutien : /

1	Monsieur Cédric VERGNERIE (<i>Délégué de liste</i>)
---	---

Profession de foi : NON

Annexe : Liste recevable

Nom : Pour un IUT de la réussite étudiante

Soutien : SNESUP-FSU

1	Madame Carole COUEGNAS (<i>Déléguée de liste</i>)
---	---

Profession de foi : OUI

Profession de foi : renouvellement partiel du collège B du CIUT

Suite au départ de Pascale Clauzure, **Carole Couégnas** rejoint la liste des élu.es siégeant actuellement au Conseil de l'institut : « Pour un IUT de la Réussite Etudiante et enseignante »

Pour un IUT de la Réussite Étudiante et Enseignante

- ✓ Fiers du travail collectif qui a mené l'IUT d'Angoulême aux 1^{ers} rangs de la réussite des étudiants (1^{er} pour la valeur ajoutée en 2017, 2^e en 2021)
- ✓ Forts de la diversité de nos formations
- ✓ Soucieux de les consolider, puis de les redévelopper en faisant reconnaître la nécessité d'un budget à la hauteur de la réussite
- ✓ Au service de l'enseignement supérieur technologique public reconnu de qualité

» Nous avons la volonté de conjuguer savoirs savants (recherches, disciplines d'enseignement, didactique) et savoir-faire pédagogiques, appuyés sur les savoirs et savoir-faire des métiers techniques et administratifs.

↪ **Nous sommes candidats à l'élection des représentants des enseignants du 2nd degré au Conseil de l'IUT.**

Philippe RULIER (TC) Stéphanie DELAYRE (MMI)
Olivier GINESTE (MMI) Émilie RÉMOND (GEII-QLIO)
Luc AUBERT (TC) ~~Pascale CLAUZURE (TC)~~

Annexe : Liste recevable

Nom : les étudiants IUT 16

Soutien : /

1	Madame	Aya	AIT BELARBI (<i>Déléguée de liste</i>)	Titulaire
2	Monsieur	Titouan	MAHEO	Titulaire
3	Madame	Melanie	GUENEGOU	Titulaire
4	Monsieur	Viviane	LAOUE	Titulaire
5	Madame	Rizlaine	LOULICHKI	Titulaire
6	Monsieur	Emilien	CLAIRE AU-VIGNERON	Suppléant(e)
7	Madame	Ines	BEGAUDEAU	Suppléant(e)
8	Monsieur	Enzo	AUDOUIN	Suppléant(e)
9	Madame	Claire	MATHIEU	Suppléant(e)
10	Monsieur	Olivier	RODRIGUES FERREIRA	Suppléant(e)

Profession de foi : NON